

Le prétraitement : Fosse septique

Volume en m ³ : 1 m ³	
Matériaux : Béton	
Type d'eaux usées collectées : Eaux vannes	
Le prétraitement est-il accessible ?	Oui
Le regard du prétraitement est-il affleurant ?	Oui
L'écoulement des eaux au sein des différents éléments de prétraitements se fait-il correctement ?	Oui
Présence d'odeurs ?	Non
Un des organes du système de prétraitement présente-t-il des signes d'altération (affaissement, fissure, déformation, corrosion...) ? Si oui lesquels : corrosion	Oui
Etat de corrosion :	Moyen
Si présence d'une fosse, la hauteur de boues est-elle supérieure à la moitié de la hauteur de la fosse ?	Non
Taux d'accumulation des boues : < 50 %	Non
Le dimensionnement est-il adapté à la capacité d'accueil ?	Non
<p>Commentaires : La fosse septique est sous-dimensionnée. Ventilation secondaire de fosse à mettre en place. La vidange de la fosse septique doit être réalisée lorsque le volume de boues a dépassé 50% du volume utile (volume d'eau). Elle doit obligatoirement être réalisée par un vidangeur agréé (liste disponible à l'adresse https://www.cc-valleedelhomme.fr/, rubrique « Assainissement »).</p>	

Le bac à graisses

Volume en L	150 L
Type d'eaux usées collectées ou à collecter	Eaux ménagères
Matériaux	Béton
Type	Cloisons séparatrices
Tampon du bac à graisse accessible ?	Oui
Hauteur des graisses :	moyenne
Le volume est-il adapté à son utilisation ?	Non
Le bac présente-t-il des signes d'altération ? Si oui, préciser :	Oui Plaque séparatrice manquante remplacée par une plaque séparatrice en bois dégradée.
Présence d'odeurs ?	Non
Le regard du bac à graisse est-il affleurant ?	Oui
<p>Commentaires : Le bac dégraisseur est significativement sous-dimensionné. Il est obligatoire de mettre en place un nouveau bac dégraisseur correctement dimensionné pour l'ensemble des eaux ménagères. Le bac dégraisseur doit être nettoyé aussi souvent que cela est nécessaire (3 à 4 fois par an en moyenne).</p>	

Le traitement

Type de traitement : Inconnu	
Présence d'eau stagnante sur le traitement ?	Non
Dysfonctionnements observés au niveau du traitement ? Si oui, préciser (colmatage, stagnation d'eau en surface, ...) :	?
<p>Commentaires : Absence d'élément probant lors du contrôle permettant de justifier la présence d'un dispositif de traitement et de renseigner sur sa nature, son dimensionnement et sa localisation exacte. Absence constatée de rejet en surface de la parcelle.</p>	

Le regard de contrôle

Le regard est-il accessible ?	Oui
Le regard est-il affleurant ?	Oui
Présente-t-il des signes d'altération ?	Non
Précision sur la dégradation ::	
Dépôt de matière en fond de regard ?	Non
Présence d'odeurs ?	Non
Stagnation d'eaux dans le regard ?	Oui
Écoulement au sein du regard correct ?	Oui
<p>Commentaires : Présence d'un regard collectant les eaux usées prétraitées du bac dégraisseur et de la fosse septique.</p>	